

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 2 octobre 2024 et le 8 octobre 2024 la délibération du conseil communal du 15 juillet 2024 (point 11a de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation édicté par le collège échevinal le 19 juin 2024 à l'occasion de travaux pour les besoins de la maison 16, rue Batty Weber à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du mercredi 26 juin 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 à 18.00 heures, dans la rue Batty Weber, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 16, sur une longueur de 22 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du mercredi 26 juin 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Batty Weber, du côté des maisons avec les numéros pairs, le long de la maison numéro 16, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Walferdange, le 14 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber